

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

Le 11 mai 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi 11 mai 2026 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 18h30.

Étaient présents : Monsieur Christian Peiry, maire
 Madame Louise Perreault, conseillère, poste numéro 1
 Monsieur Alexandre Harpin, conseiller, poste numéro 2
 Monsieur Ghislain Privé, conseiller, poste numéro 3, maire suppléant
 Monsieur Benoit Fournier, conseiller, poste numéro 4
 Monsieur Bruno St-Germain, conseiller, poste numéro 5
 Madame Audrey Guillemette, conseillère, poste numéro 6

Était absent :

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Christian Peiry

Était également présente : Madame Tracy Kelly
 Directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;

À 18h40, le maire, monsieur Christian Peiry, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

187-05-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par: Alexandre Harpin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX;

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026;

188-05-26

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026 soit adopté.

Sur la proposition de : Bruno St-Germain
Appuyé par : Benoit Fournier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

ADOPTÉE

3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2026;

189-05-26

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2026

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2026 soit adopté.

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par : Audrey Guillemette
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

5. CORRESPONDANCES;

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL;

6.1. COMPTE-RENDU DU MAIRE;

13 -04- 2026 : Animer le conseil

20 -04- 2026 : Séance de travail au bureau municipal

22 -04- 2026 : Rencontre de la RIAM

27 -04-2026 : Séance de travail au bureau municipal

04-05-2026 : Séance de travail au bureau municipal et animer le caucus

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES;

7.1. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 AVRIL 2026;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé en pièces jointes les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois d'avril 2026.

190-05-26

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 AVRIL 2026

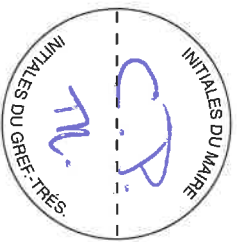
QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois d'avril totalisant **32 139,06\$**

Liste des comptes payés au 30 avril 2026

No. Chèque Nom

Montant

4041



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

L2600112	Ministre du revenu du Québec	3 770.69
L2600113	Côté et fils inc.	197.22
L2600114	Hydro-Québec	141.55
L2600115	Danny Coderre, comptable	3 449.25
L2600116	Desjardins Sécurité financière	614.01
L2600117	Pièces d'autos Valcourt	95.60
L2600118	Jonathan Brodeur	136.80
L2600119	Cooptel	226.45
L2600120	Régie inter. d'Acton et des maskoutains	5 023.41
L2600121	Visa Approvisionnement	12.82
L2600122	Matériaux Laverdure inc.	113.83
L2600123	Union des municipalités du Québec	344.92
L2600124	La Paperasse	157.72
L2600125	Martech	695.60
L2600126	Jonathan Brodeur	110.16
L2600127	Visa Approvisionnement	1 036.01
L2600128	Visa Approvisionnement	344.93
L2600129	Visa Approvisionnement	62.99
L2600130	Hydro-Québec	32.90
L2600131	FQM Services	682.67
L2600132	Jonathan Brodeur	63.36
L2600133	Tracy Kelly	50.34
L2600134	Visa Approvisionnement	826.58
L2600135	Omnibus région d'Acton	1 857.40
L2600136	Municipalité Ste-Christine	94.42
L2600137	Buropro Citation	53.52
L2600138	Jonathan Brodeur	160.56
L2600139	Aquatech	586.95
L2600140	Tracy Kelly	40.00
C2600004	Énergie et Ressources naturelle	12.00
C2600005	Perras Serge	120.00

TOTAL

22 514.56\$

Salaires nets payés au 30 avril 2026

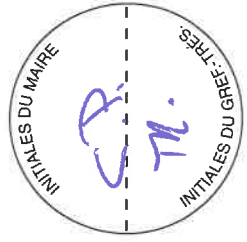
Employés : 7 354.53\$
Conseil municipal : 2 896.92\$

TOTAL

10 251.45\$

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par : Louise Perreault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

191-05-26

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

7.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2026;

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2026

Liste des comptes à payer au 30 avril 2026

TOTAL : **XXXXXXXXS**

Sur la proposition de : Audrey Guillemette
Appuyé par : Benoit Fournier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

7.3. RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS;

7.3.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 30 AVRIL 2026;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé la conciliation bancaire au 30 avril 2026 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation) :

7.3.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2026;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé le rapport budgétaire au 30 avril 2026, lequel démontre :

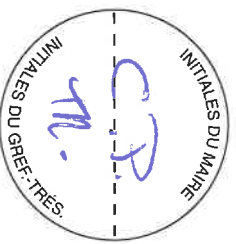
	Pour le mois d'avril	Cumulatif 2026
Revenus de fonctionnement :	\$ 40 127.33	\$ 452 183.73
Dépenses de fonctionnement :	\$ 31 730.43	\$ 271 673.19

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS;

9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU;

9.1. OCTROI DU CONTRAT DE FAUCHAGE 2026;



No de résolution
ou annotation
192-05-26

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

OCTROI DU CONTRAT DE FAUCHAGE 2026

***** AVEC DISPENSE DE LECTURE**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie désire que les bordures de son réseau routier soient bien entretenues;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie octroie chaque année un contrat de fauchage des bordures de son réseau routier et ce deux fois au cours de la saison estivale;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie octroie le contrat de fauchage pour la saison 2026 à la compagnie Débroussaillage Roxton Falls au montant de 1 100.00\$ par fauchage plus les taxes applicables.

QUE les sommes soient prélevées à même les crédits votés pour 2026 des dépenses pour le fauchage des bordures du réseau routier municipal.

Sur la proposition de : Ghislain Privé

Appuyé par : Alexandre Harpin

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

ADOPTÉE

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1. RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION;

10.2. MANDAT AU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC D'ACTON;

MANDAT AU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC D'ACTON

193-05-26

***** AVEC DE DISPENSE DE LECTURE**

ATTENDU QUE les résultats du sondage auprès des citoyens démontre le souhait de procéder à la démolition de l'église de Béthanie;

ATTENDU QUE le conseil municipal va mandater des entreprises pour la décontamination et par la suite pour la démolition de l'église;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie désire changer le zonage 301 du terrain de l'église pour pouvoir permettre des résidences, logements et/ou jumelés;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie mandate le service d'aménagement pour procéder au changement de zonage.

Sur la proposition de : Bruno St-Germain

Appuyé par : Louise Perreault

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

10.3. AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT 309-26 MODIFIANT LE RÉGLEMENT 123-02 SUR LE ZONAGE 301 DU TERRAIN DE L'ÉGLISE;

194-05-26

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT 309-26 MODIFIANT LE RÉGLEMENT 123-02 SUR LE ZONAGE 301 DU TERRAIN DE L'ÉGLISE

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Alexandre Harpin, conseiller, poste numéro 2, qu'à la séance ordinaire du lundi 8 juin 2026 sera déposé pour adoption le changement de zonage du terrain de l'église de Béthanie.

ADOPTÉE

10.4. OCTROI DU CONTRAT AVEC LAMIANTECH;

195-05-26

OCTROI DU CONTRAT AVEC LAMIANTECH

***** AVEC DISPENSE DE LECTURE**

ATTENDU QUE les résultats du sondage auprès des citoyens démontre le souhait de procéder à la démolition de l'église de Béthanie;

ATTENDU QUE la décontamination de l'église est obligatoire avant de procéder à la démolition;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie octroie le contrat de décontamination à l'entreprise LAMIANTECH au coût de 100 601.98\$ taxes incluses.

QUE les sommes soient prélevées à même le surplus cumulé.

Sur la proposition de : Audrey Guillemette

Appuyé par : Bruno St-Germain

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

ADOPTÉE

10.5. DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION ET DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'ÉGLISE DE BÉTHANIE;

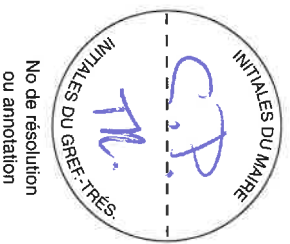
196-05-26

DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION ET DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'ÉGLISE DE BÉTHANIE

***** AVEC DISPENSE DE LECTURE**

ATTENDU QUE les résultats du sondage auprès des citoyens démontre le souhait de procéder à la démolition de l'église de Béthanie;

ATTENDU QUE la décontamination de l'église est obligatoire avant de procéder à la démolition;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie et le comité de démolition souhaite démolir l'église de Béthanie;

QUE suite à cette démolition le terrain servira de lotissement domiciliaire.

Sur la proposition de : Alexandre Harpin

Appuyé par : Louise Perreault

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE;

11.1 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT NUMÉRO 308-26 SUR L'ENLÈVEMENT DE LA DÉCLARATION D'IMMEUBLE PATRIMONIAL – ÉGLISE DE BÉTHANIE;

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT NUMÉRO 308-26 SUR L'ENLÈVEMENT DE LA DÉCLARATION D'IMMEUBLE PATRIMONIAL – ÉGLISE DE BÉTHANIE

AVIS DE MOTION est donné par madame Audrey Guillemette, conseillère au poste 6, qu'à une séance ultérieure, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture un règlement portant le numéro 308-26 sur l'enlèvement de la déclaration d'immeuble Patrimonial sur l'église Très-Saint-Enfant-Jésus de Béthanie située au 1376 chemin de Béthanie. Le bâtiment est dans un piètre état et la décision a été prise de procéder à la démolition. La possibilité pour toute personne intéressée de faire ses représentations auprès du conseil local du patrimoine conformément aux avis qui seront donnés à cette fin. Le règlement entrera en vigueur conformément à l'article 134 à son adoption lors de la séance ordinaire du conseil le lundi 10 août 2026.

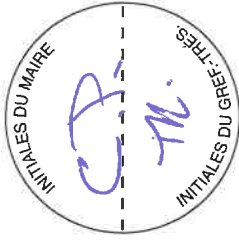
ADOPTÉE

11.2. DÉPÔT DU PROJET DE RÉGLEMENT NUMÉRO 308-26 SUR L'ENLÈVEMENT DE LA DÉCLARATION D'IMMEUBLE PATRIMONIAL – ÉGLISE DE BÉTHANIE;

DÉPÔT DU PROJET DE RÉGLEMENT NUMÉRO 308-26 SUR L'ENLÈVEMENT DE LA DÉCLARATION D'IMMEUBLE PATRIMONIAL – ÉGLISE DE BÉTHANIE

ATTENDU QUE suite à un sondage envoyé aux citoyens de Béthanie et vu l'état d'urgence d'agir au sujet de l'église. Le conseil de la municipalité de Béthanie désire enlever l'état patrimonial de l'église Très-Saint-Enfant-Jésus de Béthanie située au 1376 chemin de Béthanie;

198-05-26



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

Sur la proposition de : Louise Perreault
Appuyé par : Bruno St-Germain
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

ADOPTÉE

11.3. AUTORISATION D'ÉVÉNEMENTS – VIGNOBLE COTEAU DES ARTISANS;

199-05-26

AUTORISATION D'ÉVÉNEMENTS – VIGNOBLE COTEAU DES ARTISANS

ATTENDU QUE le vignoble Coteau des Artisans désire tenir dix (10) événements appelés les « vendredi », et qu'ils nous ont fait une demande d'autorisation pour tenir ces événements;

ATTENDU QUE dans ce cadre, le vignoble Coteau des Artisans désire installer un chapiteau extérieur sur son site, au même endroit que lors des années précédentes et ce, de juin à août 2026;

ATTENDU QUE dans ce cadre, le vignoble Coteau des Artisans désire autoriser la venue de camions de cuisine de rue, sur le site du vignoble, pour des présences journalières uniquement, et pour une durée maximale de douze (12) heures par présence lors des « vendredi »;

ATTENDU QUE pour que le conseil municipal donne ces autorisations, cela doit être en respectant les règlements municipaux sur la tenue d'événements;

QUE le conseil municipal de Béthanie autorise la tenue des dix (10) événements, au vignoble Coteau des Artisans, soient les vendredis du 26 juin au 28 août 2026;

QUE seuls les événements mentionnés ci-haut sont autorisés et que pour tout autres événements une demande à la municipalité de Béthanie est requise;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie autorise l'installation du chapiteau extérieur sur le site du vignoble, pour la durée mentionnée;

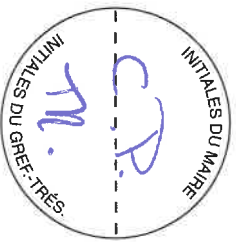
QUE la structure du chapiteau soit enlevée dans les 5 jours suivant la fin du dernier évènement, conformément à l'article 8.4 du règlement de zonage numéro 123-02;

QUE le conseil municipal de Béthanie autorise la venue de camions de cuisine de rue sur le site du vignoble, pour des présences journalières lors des événements autorisés, et pour une durée maximale de douze (12) heures par évènement;

QUE conformément à l'article 2.7 du règlement municipal de Béthanie, si des haut-parleurs extérieurs sont installés lors des événements, le bruit et la musique soient en tout temps entendus à une distance maximale de quinze (15) mètres ou moins de la limite du terrain sur lequel l'activité génératrice du son est située;

Il est proposé par : Benoit Fournier
Appuyé par : Alexandre Harpin
Il est résolu à la majorité des membres présents :

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie**

12. AUTRES INFORMATIONS;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE;

200-05-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

QUE la séance soit levée à 19h18

Sur la proposition de : Ghislain Privé

Appuyé par : Louise Perreault

Il est résolu à l'unanimité des membres présents.

ADOPTÉE

Monsieur Christian Peiry
Maire

Madame Tracy Kelly, DMA
Directrice générale et
Greffière-trésorière